

PRESCRIPTION

Médicale et APA

01

Qu'est ce que l'APA

L'activité physique adaptée (APA) est une thérapie non médicamenteuse prescrite sous forme de programme. Les enseignants en APA proposent des **séances adaptées à la pathologie**

02

Pour qui prescrire?

Les personnes :

- Atteintes d'une ALD
- Maladies chroniques
- Facteurs de risque
- Perte d'autonomie
- Pathologie de vieillesse

03

Quand prescrire

Lorsque vous effectuez une consultation,

Vous pouvez orienter en maison sport santé via la prescription ci-joint.
Vous pouvez renouveler la prescription si besoin.

Suivre votre patient sur la plateforme GOOVE

04

Expérimentation

Le Loiret est en expérimentation d'une prise en charge partielle de L'APA. Ainsi les patients peuvent en bénéficier à moindre coût.

Pour toute information, contactez la coordination départementale :
07 71 07 16 34 ou
maisonsportsante45@ufolep.org

Source : amelie.fr

ufolep
TOUS LES SPORTS AUTREMENT